

**Comité exécutif du  
Programme du Haut-Commissaire**

Distr. : restreinte  
8 mars 2024

Original : anglais et français

**Comité permanent  
Quatre-vingt-neuvième réunion**

---

## **Actualisation des opérations du HCR dans les Amériques**

### **A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements**

La région des Amériques continue d'être confrontée à un nombre sans précédent de déplacements et de mouvements mixtes, les personnes fuyant la violence et les persécutions, tandis que d'autres cherchent à échapper à la pauvreté, au manque de perspectives et aux effets néfastes du changement climatique et des catastrophes naturelles. Au 30 juin 2023, plus de 22,1 millions de personnes relevant de la compétence du HCR étaient accueillies dans la région, dont 4,6 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile, 7,7 millions de déplacés internes et près de 54,3 millions de personnes ayant besoin de la protection internationale. Les dispositifs de séjour légal axés sur la protection et les mécanismes de protection nationaux similaires, tels que le régime de protection temporaire en Colombie pour les Vénézuéliens et la mise en œuvre de visas humanitaires dans divers pays, jouent un rôle de protection essentiel.

Une augmentation notable du nombre de personnes en déplacement a été constatée en Amérique centrale et en Amérique du Nord, où les mouvements irréguliers à travers la province du Darién ont doublé, pour atteindre 520 000 personnes, contre 248 000 en 2022. Quelque 2,5 millions de personnes ont franchi la frontière sud-ouest des États-Unis d'Amérique, contre 2 millions en 2022.

Pour lutter contre le problème des déplacements et des mouvements mixtes, le HCR a eu recours à une approche globale basée sur les routes migratoires dans les Amériques, afin de renforcer l'accès à l'asile, d'autres formes de protection et l'apport de solutions, depuis les pays d'origine jusqu'à la destination finale, en passant par les pays de transit. L'Organisation a également soutenu les accords de partage des responsabilités, afin d'améliorer et de stabiliser la situation des populations déplacées dans toute la région, notamment par la Déclaration de Los Angeles et le Sommet de Palenque.

#### **Région des Andes**

Les mouvements mixtes transfrontaliers depuis le Venezuela (République bolivarienne du) se poursuivent, malgré une augmentation des retours. D'après la Plateforme de coordination interorganisations régionale pour les réfugiés et les migrants du Venezuela (République bolivarienne du), codirigée par le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), on comptait plus de 7,7 millions de réfugiés et de migrants vénézuéliens dans le monde entier fin 2023, dont 84 % (6,5 millions) en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Plusieurs États de la région ont mis en place des dispositifs de séjour légal et des régimes de protection temporaire pour régulariser le statut des Vénézuéliens. Le Brésil a reconnu plus de 128 000 Vénézuéliens en tant que réfugiés et a délivré plus de 411 000 permis de résidence temporaire. En Colombie, 1,9 million sur les 2,5 millions de Vénézuéliens enregistrés ont reçu un permis de protection temporaire dans le cadre d'un processus d'enregistrement biométrique. En Équateur, 259 000 Vénézuéliens ont été enregistrés au titre d'un nouveau mécanisme destiné à régulariser leur statut et plus de 201 000 personnes ont obtenu un certificat de séjour temporaire en 2023. Un programme similaire au Pérou a abouti à l'octroi d'un permis de séjour temporaire à plus de 200 000 Vénézuéliens. En même temps, les autorités péruviennes ont approuvé un plan de traitement des demandes en attente. La République dominicaine a régularisé le statut de 25 000 Vénézuéliens. Aux États-Unis d'Amérique, près de 243 000 Vénézuéliens sont bénéficiaires du statut de protection temporaire tandis que plus de 81 000 Vénézuéliens sont arrivés en 2023 aux États-Unis

d'Amérique dans le cadre du processus *Parole*. Au Chili, le processus d'enregistrement biométrique a permis d'identifier plus de 182 000 personnes ayant besoin d'un statut officiel dans le pays, surtout des Vénézuéliens et d'autres personnes ayant besoin de protection internationale.

À côté de ces efforts louables, l'acquisition d'un statut de résidence officiel, comme par l'asile, des dispositifs alternatifs de séjour légal et les mécanismes de protection temporaire, reste un besoin de protection pour les Vénézuéliens dans la région.

En plus de l'appui en cours à la Commission nationale pour les réfugiés au Venezuela (République bolivarienne du), dans le cadre du plan de réponse humanitaire, il faut soutenir les personnes retournées et leurs communautés d'accueil dans les principaux secteurs afin de faciliter leur réintégration et de décourager les mouvements secondaires. En 2024, le HCR accordera la priorité aux activités génératrices de revenu, améliorera l'accès aux services élémentaires, renforcera l'infrastructure communautaire, facilitera la délivrance de documents civils et renforcera le soutien juridique et psychosocial. Le HCR continue de soutenir les retours volontaires, tant depuis les pays d'accueil que de l'intérieur du Venezuela (République bolivarienne du), sur la base des vulnérabilités et des besoins spécifiques individuels.

En novembre 2023, le Chili a achevé sa présidence du Processus de Quito, forum technique intergouvernemental pour la coopération sur la mobilité humaine dans la région. Des progrès importants ont été accomplis concernant les processus de régularisation et d'octroi de documents pour les réfugiés et les migrants, ainsi que dans la consolidation des protocoles de protection, des guides et des boîtes à outils préparés pour l'assistance des populations en déplacement. Sous la présidence du Chili, la mobilisation des milieux universitaires, des organisations non gouvernementales et des pouvoirs publics locaux a été renforcée, afin d'aider à faire face aux problèmes de protection et de migration dans la région. Le Costa Rica est à présent le premier pays extérieur à l'Amérique du Sud à assumer la présidence du Processus de Quito, signe important d'une coopération régionale plus large.

La Colombie est au centre de situations de déplacement multiples et qui se chevauchent. Le pays compte 6,9 millions de déplacés internes, dont plus d'un million de personnes nouvellement déplacées depuis la signature de l'accord de paix en 2016. En outre, il y a plus de 330 000 réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés, originaires de la Colombie à travers le monde. La Colombie abritait la quatrième population importante de réfugiés et d'autres personnes ayant besoin de la protection internationale, dont 2,9 millions de Vénézuéliens et plus d'un demi-million de Colombiens de retour du Venezuela (République bolivarienne du). En outre, un nombre croissant de personnes participant à des mouvements mixtes traversent la Colombie vers le Darién. Le HCR reste préoccupé par la forte augmentation des mouvements mixtes qui traversent le Darién, où les réfugiés et les migrants sont exposés à la menace de groupes criminels qui commettent des violences, des agressions sexuelles et des vols, et à d'autres dangers liés à ce voyage périlleux.

En Colombie, les efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir son initiative Paix totale sont indispensables pour prévenir de nouveaux déplacements internes, renforcer la réponse humanitaire et faciliter l'apport de solutions durables pour des millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays. L'initiative Paix totale est aussi vitale pour la protection des communautés les plus touchées, notamment les territoires collectifs des Afro-descendants et des peuples autochtones.

Aux niveaux local et national, le HCR a soutenu la réponse institutionnelle colombienne au déplacement en promouvant un réseau d'acteurs de la protection, en appliquant une approche axée sur les régions et en accordant la priorité à la légalisation des zones d'installation informelles comportant une forte concentration de déplacés internes. L'Organisation participe aussi aux actions humanitaires, de développement et de renforcement de la paix du système des Nations Unies, dans le cadre du Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes.

En Équateur, la détérioration des conditions de sécurité en 2003 a conduit à l'instauration d'un état d'urgence début 2024 et à un conflit armé interne. Le pays reste au centre d'une situation complexe de déplacement humain, avec l'arrivée continue de Colombiens et de

Vénézuéliens ayant besoin de la protection internationale, ainsi que d'Équatoriens qui quittent leur pays pour diverses raisons, notamment le risque de persécutions et autres violations graves des droits humains associées à la présence de groupes criminels organisés.

### Amérique centrale et Mexique

En 2023, la sous-région a été marquée par une hausse exponentielle de l'ampleur et de la complexité des mouvements mixtes, aggravée par divers facteurs tels que la violence, l'insécurité, les inégalités et les violations des droits humains. À travers le monde, il y avait plus de 687 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires du Guatemala, du Honduras et de El Salvador et 290 000 réfugiés et demandeurs d'asile originaires du Nicaragua, dont la majorité vit au Costa Rica. Le HCR a renforcé la capacité des États à répondre aux besoins humanitaires essentiels, tout en demandant des engagements et des investissements pour lutter contre le déplacement, notamment en promouvant l'accès à l'asile et à d'autres options viables de séjour légal, et en fournissant des solutions aux personnes en déplacement, y compris par des programmes d'intégration.

Le HCR a travaillé avec les autorités d'asile nationales afin d'établir ou de renforcer leur présence dans des zones frontalières clés pour faciliter l'accès des personnes ayant besoin de la protection nationale aux procédures d'asile, notamment dans le Darién, au Panama et à Tapachula, au Mexique. Dans toute la sous-région, l'Organisation a dispensé un soutien psychosocial et de santé mentale aux personnes en déplacement, s'est attachée à prévenir la violence basée sur le genre et à y répondre, et a fourni des conseils sur les droits, les services disponibles et les risques liés à la poursuite de leur voyage.

Plus de 581 000 personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur d'El Salvador, du Honduras et du Mexique en 2023. Le HCR a aidé les gouvernements à renforcer les réponses nationales au déplacement interne, en facilitant et en promouvant l'accès aux services publics, l'assistance juridique et l'aide humanitaire. L'Organisation continue à plaider pour l'adoption de cadres juridiques et de politique publique pertinents sur le déplacement interne, tout en renforçant les partenariats avec les bureaux nationaux des statistiques pour la collecte et l'analyse de données fiables sur le déplacement interne.

Afin de mettre en œuvre une réponse humanitaire cohérente, le HCR a soutenu les structures de coordination faisant intervenir les Nations Unies, la société civile et les autorités nationales. À travers le Cadre d'action global régional de protection et de solutions (*Marco Integral Regional para la Protección y Soluciones* en espagnol, ou MIRPS) et sa plateforme d'appui, les gouvernements ont adopté une approche holistique qui prend en compte chaque étape du déplacement, fournissant une assistance dans les pays d'origine, de transit et de destination, ainsi qu'aux communautés d'accueil, tout en recherchant des solutions. Les institutions de développement ont travaillé avec le gouvernement au Belize, au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Mexique et au Panama, ainsi qu'avec le HCR et d'autres organisations humanitaires, afin de répondre aux besoins des personnes relevant de la compétence de l'Organisation, d'étendre les services aux nouveaux arrivants et d'intégrer les populations déplacées dans les sociétés et les économies locales.

Lors de la sixième réunion annuelle du Cadre d'action global régional de protection et de solutions qui s'est tenue en janvier 2024, le Gouvernement du Panama a remis la présidence *pro tempore* au Gouvernement du Belize. Cette réunion a aussi vu l'adoption de la Déclaration de Panama. Cette déclaration définit une feuille de route pour 2024, reflétant les engagements à redoubler d'efforts au niveau régional pour lutter contre le déplacement forcé, en s'attachant plus particulièrement à renforcer les systèmes d'asile nationaux, à faciliter l'intégration économique, à étendre le rôle des instances locales dans la réponse au déplacement et l'apport de solutions, et à promouvoir l'inclusion systématique des données sur le déplacement forcé.

En tant que président sortant de la plateforme d'appui, les États-Unis d'Amérique ont dirigé le segment de haut niveau sur la solidarité, dans lequel les gouvernements et les institutions financières internationales se sont engagés à fournir des ressources financières, politiques et techniques pour soutenir les plans nationaux et régionaux au titre du Cadre d'action global régional de protection et de solutions.

## **Caraïbes**

La région des Caraïbes a continué à recevoir des réfugiés et des migrants de la sous-région et de l'extérieur. Les actions régionales se sont essentiellement employées à remédier aux causes profondes du déplacement forcé depuis Haïti, principalement à travers la Communauté des Caraïbes. Le HCR a aidé à l'élaboration de politiques publiques visant à prévenir le refoulement, tout en appuyant le développement de systèmes d'asile nationaux, la prévention de l'apatridie et les partenariats qui favorisent et soutiennent l'inclusion dans les systèmes nationaux.

À Haïti, la violence des gangs s'est intensifiée, provoquant des problèmes de protection pour plus de 314 000 déplacés internes en 2023. Le HCR a aidé les acteurs locaux et le gouvernement à renforcer les systèmes de protection. Plus de 312 000 réfugiés et demandeurs d'asile haïtiens étaient déplacés à travers le monde à la mi-2023, et 164 200 autres bénéficiaient du statut de protection temporaire aux États-Unis d'Amérique. Le HCR a continué à plaider pour l'accès des personnes fuyant Haïti à la protection. À cette fin, le HCR a notamment cherché à obtenir la reconnaissance de la situation de violence et de violations des droits humains généralisées en Haïti au titre de la définition élargie de la Déclaration de Carthagène, et a soutenu les procédures spéciales permettant aux Haïtiens d'obtenir des visas aux fins du regroupement familial. Au Brésil, le HCR aide le gouvernement à mettre en œuvre le plan d'action 2023 visant à renforcer la protection et l'intégration des Haïtiens résidant dans le pays.

## **Forum mondial sur les réfugiés 2023 et processus Carthagène+40**

Les États et les parties prenantes des Amériques ont fortement contribué aux résultats positifs du Forum mondial sur les réfugiés 2023, qui a réuni les réfugiés, la société civile, les organisations dirigées par des réfugiés, ainsi que les autorités locales et les maires de la région. Représentant 21 % de tous les engagements pris, 352 engagements ont été enregistrés de la part d'États et d'autres parties prenantes, y compris des entités régionales comme l'Organisation des États américains, la Commission interaméricaine des droits de l'homme, le Conseil d'Amérique latine et des Caraïbes pour l'enregistrement des faits d'état civil, l'identité et les statistiques de l'état civil et le Marché commun du Sud. Des engagements ont été pris concernant le renforcement des systèmes d'asile, la promotion de l'inclusion et de l'intégration locale, et la recherche de solutions pour les populations déplacées.

En marge du Forum mondial sur les réfugiés, les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont lancé le processus Carthagène+40 lors d'un événement de haut niveau qui s'est déroulé à Genève, sous la direction du Chili et avec le soutien et la coordination du Brésil et de la Colombie. Un engagement régional a aussi été lancé par la Colombie en vue de l'adoption, en 2024, d'une nouvelle déclaration et plan d'action pour la commémoration du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, en tant que mise en œuvre régionale du Pacte mondial sur les réfugiés. Le processus Carthagène+40, dirigé par le Chili, fournira une feuille de route commune pour la protection et les solutions dans la région. Cette feuille de route vise à répondre à de nouvelles priorités, comme la protection dans le contexte de la mobilité humaine, les solutions par le développement et le déplacement induit par des catastrophes.

## **B. Progrès et défis pour atteindre le plan 2023 pour les Amériques par domaine d'impact**

### **i) Créer des environnements de protection favorables**

Compte tenu du nombre toujours important de dossiers en attente dans les systèmes d'asile et du flux continu de personnes ayant besoin de protection sur le continent, le HCR s'est principalement attaché à aider les gouvernements à assurer l'accès au territoire, à mettre en œuvre des procédures d'asile justes et efficaces, et à instaurer des dispositifs de séjour légal axés sur la protection. En 2023, le Mexique a reçu plus de 140 000 demandes d'asile, et le Canada en a reçu plus de 144 000. Les autres pays des Amériques, notamment le Costa Rica et le Pérou, ont dû faire face à un nombre toujours plus élevé de dossiers en souffrance et à des délais d'attente prolongés. Le Guatemala et le Panama en sont aux premiers stades de

l'élaboration de systèmes d'asile fonctionnels et ont besoin d'une assistance pour renforcer leurs systèmes d'accueil et d'orientation, en vue d'un traitement plus efficace des dossiers.

L'utilisation stratégique de la technologie est devenue fondamentale pour réaliser des gains d'efficacité indispensables dans les systèmes d'asile. Des dispositifs de séjour supplémentaires prenant en compte la protection, ainsi que d'autres formes de protection, comme le régime de protection temporaire de la Colombie pour les Vénézuéliens et l'octroi de visas humanitaires par l'Équateur, offrent des réponses cruciales et concrètes. Ces initiatives ont apporté la preuve de leur valeur en créant des possibilités d'intégration et d'inclusion lorsqu'elles s'accompagnent d'investissements suffisants dans les communautés.

Dans le contexte de son approche révisée basée sur les routes migratoires, le HCR continue de renforcer la capacité des gouvernements de la région à recevoir et à traiter les demandes d'asile en promouvant les investissements ciblés dans la gestion des dossiers, la numérisation, les modalités de traitement différenciées, l'échange d'informations sur les pays d'origine, l'assistance juridique et les initiatives visant à réduire le nombre de demandes en attente. Le HCR préconise et soutient l'extension des dispositifs de protection temporaire et de séjour légal axés sur la protection existants et nouveaux qui garantissent un droit de résidence et d'autres droits. Le renforcement de la numérisation et la mise en œuvre de systèmes innovants de gestion des dossiers restent des priorités en Colombie, au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Mexique, au Panama et au Pérou.

#### *Rechercher une protection et des solutions pour les déplacés internes*

Le HCR continue à aider les États à mettre en place des politiques et des cadres juridiques globaux visant à prévenir le déplacement interne et à répondre aux besoins des déplacés internes. L'Organisation aide les États à promouvoir des réponses opérationnelles au déplacement interne qui incluent la collecte et l'analyse de données sur les déplacés internes, en collaboration avec les bureaux nationaux des statistiques, devant servir de base à des politiques reposant sur des éléments concrets et aux actions menées par les États. Le HCR cherche toujours à mettre en œuvre des initiatives de protection enracinées dans les communautés exposées au déplacement, en collaboration étroite avec les gouvernements locaux et nationaux, les partenaires des Nations Unies, la société civile et les organisations locales.

Au Honduras, le HCR a offert un soutien technique pour la mise en œuvre de la loi sur la protection des déplacés internes. En outre, l'Organisation a émis des recommandations ayant pour but de renforcer le cadre juridique visant à lutter contre le recrutement forcé d'enfants par des groupes criminels, et a soutenu la création d'un registre des biens abandonnés, en collaboration avec l'Institut de la propriété. En El Salvador, une unité mobile proposant un espace de soutien appelée « À tes côtés » (*A tu lado* en espagnol), appuyée par le HCR, le gouvernement et les partenaires, a apporté une assistance et des services complets aux déplacées internes et autres personnes ayant besoin de protection. Le HCR a également collaboré avec le Bureau du procureur général pour l'ouverture de deux salles de prise en charge psychosociale, à titre de renforcement de l'unité interne du gouvernement sur le déplacement forcé. Au Mexique, le HCR a joué un rôle crucial en aidant l'État de Sinaloa à développer un outil global d'enregistrement et de gestion des dossiers. En outre, l'Organisation a contribué à l'identification des routes de protection et d'assistance. Le HCR a également aidé les États de Michoacán et du Chiapas à faciliter l'adoption ou l'application de réglementations locales relatives aux déplacés internes.

## **ii) Réaliser les droits fondamentaux dans des environnements sûrs**

### *Faciliter l'accès à l'éducation*

Le HCR a continué à soutenir l'inclusion des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux. Au Brésil, au Costa Rica, en El Salvador, au Mexique et au Panama, plus de 1000 élèves ont bénéficié de l'assistance du HCR pour l'inscription ou la présence à l'école. En Équateur, 2600 nécessaires éducatifs ont été distribués aux enfants et des subventions en espèces pour l'éducation ont été créées pour promouvoir la fréquentation scolaire. En novembre, le HCR, en collaboration avec les partenaires, a soutenu l'atelier régional sur l'éducation accélérée, auquel ont participé les ministres de l'éducation de huit pays de la région.

**iii) Responsabiliser les communautés et assurer l'égalité entre les sexes**

L'ancrage local est resté une priorité régionale pour le HCR, notamment concernant l'inclusion des femmes déplacées de force et des organisations dirigées par des femmes dans les actions de plaidoyer nationales et régionales. En octobre 2023, 27 organisations ont participé à un atelier sur l'ancrage local à Panama City, réaffirmant leur engagement à promouvoir la participation d'acteurs locaux. Au Pérou, le HCR travaille à responsabiliser les organisations locales dans le cadre de la stratégie d'ancrage local, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité et la durabilité des réponses humanitaires. En novembre 2023, le HCR a soutenu la création du réseau régional pour la mobilité des jeunes (*Youth in Mobility Network*), auquel participent de jeunes réfugiés, déplacés internes et apatrides de neuf pays.

Le HCR a renforcé sa collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population par la signature d'accords régionaux et l'élaboration de plans d'action conjoints. Ceux-ci avaient pour objectif d'améliorer l'égalité des sexes, les services de prise en charge des victimes de la violence basée sur le genre et l'accès à la santé sexuelle et reproductive. Les interventions axées sur les jeunes ont aussi bénéficié d'une aide. Le HCR a soutenu une initiative de la Banque mondiale destinée à renforcer les réponses nationales à la violence basée sur le genre dans les mouvements mixtes en Amérique centrale.

Durant les 16 jours d'activisme visant à mettre fin à la violence basée sur le genre, plus de 100 activités ont eu lieu dans la région, touchant plus de 380 000 personnes. Une étude de cas prometteuse a été documentée au Venezuela (République bolivarienne du) sur les conséquences du manque d'accès à des produits menstruels hygiéniques et sûrs sur la vie des femmes et des filles. Lors du Forum mondial sur les réfugiés, le Gouvernement du Chili est devenu le co-responsable de l'engagement multipartite pour un appel à l'action en matière de genre.

**iv) Trouver des solutions**

En 2023, le HCR a continué à promouvoir l'inclusion socioéconomique des réfugiés, des demandeurs d'asile, des déplacés internes et des apatrides dans les Amériques avec des programmes diversifiés, en coordination avec les acteurs du développement. Au Costa Rica, une analyse menée conjointement avec le Fonds monétaire international et la Banque interaméricaine de développement a souligné la contribution des réfugiés et des demandeurs d'asile à l'économie nationale. En Équateur, le HCR a travaillé en partenariat avec la Banque interaméricaine de développement sur un projet de 28 millions de dollars E.-U. visant à améliorer l'intégration sur le marché du travail, particulièrement pour les emplois de qualité, en supprimant les obstacles auxquels sont confrontés les réfugiés et les demandeurs d'asile. L'Organisation a également travaillé en partenariat avec la Société financière internationale dans toute la région en vue de promouvoir l'inclusion financière des réfugiés et des migrants. En outre, au Brésil et au Mexique, le HCR a aidé à l'établissement de liens entre des dizaines de milliers de personnes relevant de sa compétence et des possibilités d'emploi, facilitant leur mouvement et leur installation dans de nouvelles régions.

*Faciliter la réinstallation et les voies d'admission complémentaires dans des pays tiers*

Le HCR a encouragé le développement d'un cadre réactif de solutions dans des pays tiers incluant la réinstallation des réfugiés ainsi que d'autres voies complémentaires de protection et de solutions pour les réfugiés. Ces voies complémentaires peuvent réduire les mouvements secondaires et les voyages dangereux de réfugiés, tout en favorisant le partage des responsabilités entre les États.

En 2023, le HCR a soumis près de 24 500 demandes dans le cadre des programmes de réinstallation en Australie, au Canada, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique et en Nouvelle-Zélande, soit 9500 de plus qu'en 2022. Les capacités d'identification et de traitement de la réinstallation ont été augmentées dans la région, y compris par des initiatives innovantes menées avec l'appui des États-Unis d'Amérique.

Dans le cadre d'une stratégie globale plus large sur la mobilité humaine dans la région, le HCR, avec l'OIM, soutient *Movilidad Segura* (mobilité sûre), initiative dirigée par les États-Unis d'Amérique. Dans sa phase pilote mise en œuvre en Colombie, au Costa Rica, en

Équateur et au Guatemala, cette initiative a déjà élargi l'accès à la réinstallation et pourrait faire figure de modèle pouvant fortement étendre l'ampleur et la portée des solutions durables disponibles. Plus de 140 000 personnes ont été enregistrées dans le système, et des vérifications et entretiens pour la protection ont été effectués afin d'orienter celles pouvant prétendre à la réinstallation ou à d'autres voies légales d'admission vers le Canada, l'Espagne ou les États-Unis d'Amérique. Le HCR prévoit d'atteindre un nombre record de demandes de réinstallation en 2024, avec près de 80 000 personnes bénéficiant de cette solution.

Si ces résultats en matière de protection sont notables, le HCR en appelle à plus de flexibilité quant aux critères permettant aux réfugiés d'avoir accès aux voies d'admission légales, comme le processus humanitaire *parole*, le regroupement familial et les visas de travail temporaires. En outre, l'expansion d'autres voies sûres, comme la mobilité de la main-d'œuvre grâce à des employeurs privés, les voies éducatives via des partenariats universitaires et le regroupement familial, réduirait davantage encore l'impact des mouvements mixtes sur la gestion des frontières et sur des systèmes d'asile mis à rude épreuve.

#### *Éradiquer l'apatridie*

Le HCR a continué à soutenir les actions régionales visant à lutter contre l'apatridie. La Colombie a adopté une nouvelle loi réglementant les procédures d'acquisition, de perte et de réacquisition de la nationalité, qui comporte des mesures destinées à faciliter la naturalisation des apatrides. Les États-Unis d'Amérique ont introduit de nouvelles orientations de politique, y compris une définition de l'apatridie, qui facilite l'accès des apatrides se trouvant dans le pays à des solutions légales. Le Brésil a amendé sa constitution afin de supprimer la perte de la nationalité brésilienne en cas d'acquisition d'une autre nationalité et les autres dispositions connexes. Le Pérou a publié un décret allégeant les exigences en matière de documents pour le rétablissement de la nationalité. Le Conseil d'Amérique latine et des Caraïbes pour l'enregistrement des faits d'état civil, l'identité et les statistiques de l'état civil a adopté une déclaration comportant des dispositions sur le renforcement de l'enregistrement des faits d'état civil et la prévention de l'apatridie. La Commission interaméricaine des droits de l'homme a publié une résolution sur le droit à une nationalité, l'interdiction de la privation arbitraire de nationalité et l'apatridie.

### **C. Information financière**

Le Comité exécutif a approuvé un budget de 834,6 millions de dollars E.-U. pour les Amériques en 2024. La répartition des besoins par domaine d'impact est la suivante : créer des environnements de protection favorables (302,3 millions de dollars E.-U.) ; trouver des solutions (232,3 millions de dollars E.-U.) ; réaliser les droits fondamentaux dans des environnements sains (197,7 millions de dollars E.-U.) ; et responsabiliser les communautés et assurer l'égalité entre les sexes (102,3 millions de dollars E.-U.). Au 31 janvier 2024, 11 % des besoins financiers de la région pour 2023 étaient financés, en tenant compte de l'allocation indicative des contributions non affectées ou légèrement affectées.